



COMPRENDRE VOTRE APPEL DE COTISATIONS **2017**



COTISATIONS 2017 **RETRAITE & PRÉVOYANCE**

- > Comprendre votre appel de cotisations
- > Payer vos cotisations en ligne
- > Créer votre compte Ma Cavec en ligne

www.cavec.fr

Une histoire d'avenir



Comment payer vos cotisations ?

Les options de paiement de vos cotisations à la Cavec

↳ Le prélèvement mensuel

Le prélèvement automatique est un mode de paiement sûr, simple et économique. Il vous permet d'échelonner le paiement de vos cotisations jusqu'en décembre.

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur www.cavec.fr, rubrique « Paiement en ligne », de vous identifier et d'opter pour le prélèvement en signant le mandat de prélèvement grâce à la signature électronique.

SI VOUS RÉGLEZ VOS COTISATIONS PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
Votre mensualité de prélèvement s'ajuste en fonction du montant de votre cotisation.

↳ Le télépaiement

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur www.cavec.fr, rubrique « Paiement en ligne », de vous identifier et d'opter pour le télépaiement.

↳ La carte bleue

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur www.cavec.fr, rubrique "Paiement en ligne", de vous identifier et d'opter pour le paiement par carte bleue.

↳ Le TIP

En retournant le TIP qui sera joint à l'appel de cotisations, **signé et accompagné d'un RIB si celui-ci n'est pas déjà renseigné.**

Dématérialisation des paiements

La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant devient obligatoire à partir d'un seuil de revenu défini par décret (n° 2014-628 du 17 juin 2014). Ce seuil est fixé pour 2017 à 7846 €. Dans ce cas, **les chèques ne sont plus acceptés.**

Si vos revenus 2015 sont supérieurs à ce seuil, le paiement des cotisations doit s'effectuer obligatoirement par voie dématérialisée (prélèvement mensuel, télépaiement).



LA MÉCONNAISSANCE DE CES OBLIGATIONS DE DÉMATÉRIALISATION ENTRAÎNERA L'APPLICATION DE MAJORATIONS



Plus d'infos sur
www.cavec.fr



En quoi consiste l'appel ?

Le second appel de cotisations 2017 vous permet de connaître le montant de vos cotisations de retraite de base,

de retraite complémentaire et de prévoyance que vous devez régler pour l'année 2017. Il est différent de votre premier appel 2017 car il intègre le dispositif du 2 en 1. Vos cotisations du régime de base ont été réajustées en fonction de vos revenus 2016.

Vos cotisations et options en 2017

En tant qu'inscrit à la Cavec, vous devez régler chaque année vos cotisations de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance. Ces cotisations sont déductibles socialement et fiscalement. Ces cotisations génèrent des droits dans les différents régimes.

Ce second appel de cotisations est différent de l'appel que vous avez reçu au mois d'avril 2017 car :

- Il fait mention de la cotisation 2016, qui est régularisée définitivement avec 6 mois d'avance, en fonction des revenus 2016 que vous avez déclarés en 2017
- La cotisation provisionnelle 2017 est différente de celle du mois d'avril 2017 car elle est ajustée en fonction de vos revenus 2016

Retrouvez ci-dessous, de façon schématique, les évolutions des règles qui touchent votre appel de cotisations 2017 :

En Avril 2017, votre appel de cotisations, portant sur les cotisations exigibles en 2017, était présenté comme suit :

Régimes	Revenus pris en compte
Retraite de base 2017 cotisation provisionnelle	Revenus 2015
Retraite complémentaire 2017	Revenus 2015
Invalidité décès 2017	Revenus 2015

En septembre 2017, votre appel de cotisations portant sur les cotisations exigibles en 2017 évolue selon les règles du dispositif 2 en 1, effectif depuis 2016 :

Régimes	Revenus pris en compte	Remarques
Retraite de base 2016 cotisation définitive (régularisation)	Revenus 2016	La cotisation provisionnelle 2016 est régularisée en fonction des revenus 2016
Retraite de base 2017 cotisation provisionnelle (ajustement)	Revenus 2016	Les revenus pris en compte sont ceux de 2016
Retraite complémentaire	Revenus 2015	Pas de changement par rapport au 1 ^{er} appel
Invalidité décès	Revenus 2015	Pas de changement par rapport au 1 ^{er} appel



**Connectez-vous sur
Ma Cavec en ligne
pour déclarer vos revenus 2016**

**En savoir plus sur
vos cotisations 2017**

Pour en savoir plus sur vos droits et vos cotisations à la Cavec,
télécharger le guide retraite & prévoyance 2017.



Comprendre votre appel de cotisations

① Votre numéro de référence Cavec

Votre numéro de référence Cavec est composé de 9 chiffres, exemple : 002340500.

En pratique : pour faciliter votre relation avec la CAVEC, il est important de rappeler votre numéro sur toutes vos demandes.

② Montant de l'appel de cotisations 2017

Le détail du montant de l'appel de cotisations 2017 est au verso de l'appel.

③ Montant à déduire

Il s'agit de l'ensemble des versements ou acomptes que vous avez déjà effectué.

④ Montant restant à régler

Comment payer vos cotisations ? Retrouvez toutes les modalités de paiement au dos de ce document.

⑤ Vous êtes en prélèvement - Prélevé

Les mensualités correspondent au montant à régler sur l'appel.

Le nouvel échéancier a été actualisé en fonction des cotisations 2017.

⑥ A régler par TIP, Carte bleue, Télépaiement

Il s'agit du montant à régler avant la date d'échéance indiquée sur l'appel si vous n'êtes pas en prélèvement.

Si vos revenus 2015 sont supérieurs à 7846 €, le paiement des cotisations doit s'effectuer obligatoirement par voie dématérialisée, sur le site www.cavec.fr, rubrique Paiement en ligne.

⑦ Références bancaires

Attention : si vous souhaitez régler par TIP, veuillez vérifier sur le TIP en bas de l'appel que nous avons bien connaissance de vos références bancaires. En l'absence, joignez un RIB à votre TIP, sinon celui-ci ne sera pas traité.

⑧ Quels sont les revenus pris en compte ?

Les cotisations sont calculées en fonction des revenus d'activité déclarés à l'administration fiscale. Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus, vos cotisations ont été appelées au maximum.

Si vous souhaitez apporter une modification au montant de vos revenus 2016, indiquer un résultat déficitaire, la CAVEC vous offre la possibilité de **déclarer** ou **modifier vos revenus** en ligne, en vous connectant sur le nouveau portail **Ma Cavec en ligne sur www.cavec.fr** rubrique *Mes cotisations, Déclaration de vos revenus*. Si vous souhaitez apporter une modification à vos revenus 2015, veuillez nous adresser votre relevé d'imposition sur vos revenus 2015.

⑨ Cotisations appelées sur les revenus 2016

Lors du 1^{er} appel de cotisations 2017, la Cavec n'avait pas encore connaissance de vos revenus 2016. Votre cotisation du régime de retraite de base 2017 a donc été calculée à titre provisionnel en fonction de vos revenus 2015. Elle est réajustée sur vos revenus 2016 lors du 2nd appel. De même, votre cotisation du régime de retraite de base 2016 est calculée définitivement sur vos revenus 2016 lors du 2nd appel.

⑩ Cotisations appelées sur les revenus 2015

Les cotisations des régimes complémentaire et invalidité-décès de 2017 sont calculées en fonction de vos revenus 2015 et ne seront pas régularisées.

⑪ Options de cotisation

Cette rubrique vous indique les options de cotisation que vous avez choisies. Si cette case est vide, vous n'avez pas d'option enregistrée pour 2017.

12 Montant

Le montant total des cotisations exigibles en 2017 est composé :

- Des cotisations du régime de retraite de base
- Des cotisations des régimes complémentaire et invalidité-décès de 2017.

Pour en savoir plus sur le montant et le principe de calcul des cotisations, rendez-vous sur notre site www.cavec.fr.



Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter un conseiller Cavec par e-proximité sur www.cavec.fr

1 Votre référence : 001671400
Vous êtes en cumul emploi-retraite : Oui
Vos modalités d'appel : RBL 100%

Monsieur PRENOM NOM
RUE
CODE POSTAL VILLE

Date émission 04/08/2017

APPEL DE COTISATIONS 2017

Le dispositif dit "2 en 1" est effectif depuis 2016. Retrouvez les modalités d'application ainsi que des informations sur le calcul de vos cotisations 2017 dans la notice jointe ainsi que sur notre site internet (www.cavec.fr).

Le montant des cotisations que vous devez régler pour le s'élève à € (voir détail ci-dessous).

Relevé de compte 2017 en Euros	
3 Montant de vos cotisations 2017	4 631,00
Montant à déduire (prélèvements, acompte)	-3 980,00
Régularisation	
4 Montant restant à régler (Par TIP / TIP chèque ou télépaiement)	651,00

Pour votre information :

La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant devient obligatoire à partir d'un seuil de revenu défini par décret. **Ce seuil est fixé pour 2017 à 7846 €.**

Dès 2018, optez pour le prélèvement mensuel de vos cotisations.

Echéancier de paiement	30 avr 2017	31 mai 2017	30 jun 2017	31 jul 2017	31 août 2017	30 sep 2017	31 oct 2017	30 nov 2017	31 déc 2017
5 Prélèvement (*)									

CAISSE D'ASSURANCE VIEillesse DES EXPERTS-COMPTABLES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
48 bis rue F... TSA 80711 - 75329 Paris Cedex 07 - Tél.: 01 80 49 25 25 - www.cavec.fr

7 IBAN : PRIERE DE JOINDRE UN RIB
ICS :
RUM :
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire
Date _____ Signature _____

6 **TIP SÉPA** à échéance du : **30 septembre 2017**
Montant en Euros : **651,00** €
Réf. Contrat - Date d'échéance : **- 30 septembre 2017**
TIP à retourner daté, signé à :

Centre de traitement CAVEC
TSA 78138
92894 NANTERRE CEDEX 9

COUPON A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'AIDE DE L'ENVELOPPE JOINTE

8 Votre numéro adhérent : 000000000
Vous êtes en cumul emploi-retraite : Oui

Monsieur PRENOM NOM

Informations concernant votre assiette de cotisations			
	Revenus 2016 : 22 190 €	Estimés 2017 : Aucun	
	Revenus 2015 : 38 703 €	Estimés 2016 : Aucun	Revenus 2014 : 23 107 €
		Estimés 2015 : 40 000 €	Revenus 2013 : 57 996 €

Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus 2016 ou s'ils ne correspondent pas à votre déclaration, vous devez vous rendre sur votre compte "MA CAVEC EN LIGNE" sur www.cavec.fr rubrique "Déclaration des revenus".

9 Cotisations 2017 appelées sur les revenus 2016 ou estimés 2017 (provisionnelles)

Régime de retraite de base des libéraux	Tranche 1			Tranche 2			Total (€)	Montant du (€)
	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)		
Exercice 2017								
Calculées sur les revenus 2016								
Cumul emploi-retraite	22 190	8,230	1 826,00	22 190	1,870	415,00	2 241,00	2 241,00

Cotisations appelées sur les revenus 2016 (régularisation)

Régime de retraite de base des libéraux	Tranche 1			Tranche 2			Total (€)	Montant du (€)
	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)		
Exercice 2016								
Cumul emploi-retraite	22 190	8,230	1 826,00	22 190	1,870	415,00	2 241,00	
Cotisation définitive 2016	38 616	8,230	3 178,00	38 703	1,870	724,00	-3 902,00	-1 661,00
Cotisation appelée en 2016								
11 TOTAL (A)								580,00

Cotisations appelées sur les revenus 2015

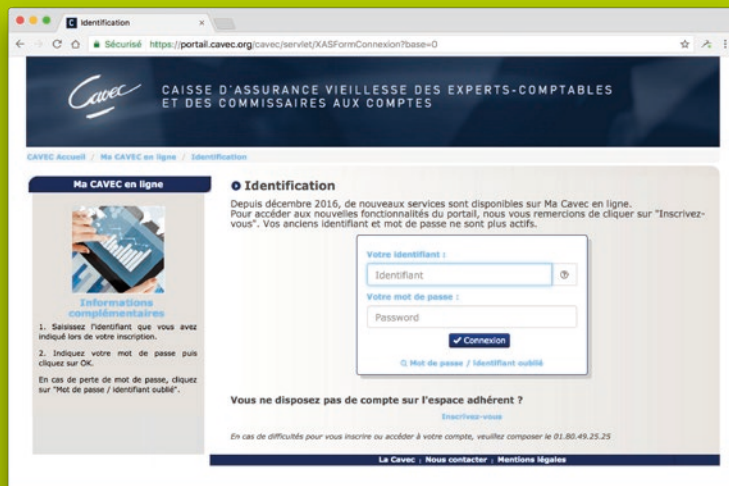
Régimes CAVEC	Assiette (€)	Option	Classe	Total (€)	Montant du (€)
10 Exercice 2017					
Régime de retraite complémentaire	38 703 €		Classe C	3 655,00	3 655,00
Régime de prévoyance			Classe 2	396,00	396,00
12 TOTAL (B)					4 051,00

Montant en Euros de votre appel de cotisations (A + B) 4 631,00

La CAVEC modernise ses outils et vous invite à vous rendre sur votre espace personnel Ma CAVEC en ligne.

Afin de faciliter vos démarches et d'optimiser nos échanges, votre espace vous offre plus de services et vous permet :

- De **vérifier et modifier vos coordonnées** en ligne,
- De **consulter le montant de vos cotisations**,
- De **déclarer vos revenus**,
- D'**obtenir un relevé de situation** dans tous les régimes de retraite auxquels vous avez cotisé,
- D'**estimer le montant de votre future retraite**, en prenant en compte tous les régimes de retraite,
- De nous **envoyer une demande** en ligne,
- D'**envoyer votre dossier de retraite** en ligne,
- De **consulter les derniers versements** effectués par la Cavec,
- De **télécharger vos attestations**,
- D'accéder à **tous les guides thématiques** édités par la CAVEC.



Pour créer votre nouvel espace, vous devez aller sur www.cavec.fr, onglet « Ma CAVEC en ligne » et :

- **Recréer un compte en cliquant, lors de votre première inscription, sur « inscrivez-vous »,**
- Renseigner votre numéro de Sécurité sociale et votre nouveau numéro de référence,
- Choisir un identifiant,
- Indiquer et confirmer votre e-mail.

NOS SERVICES



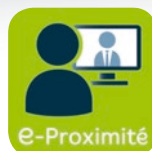
LE SITE INTERNET WWW.CAVEC.FR

Davantage de services, une information exhaustive et à jour, documentation et formulaires téléchargeables.



RDV EN LIGNE

La CAVEC vous offre la possibilité de prendre rendez-vous en cliquant sur www.cavec.fr



E-PROXIMITÉ

La CAVEC lance e-proximité, sa plateforme innovante de mise en relation, sur www.cavec.fr

- Partage d'écrans
- Discussion instantanée
- Envoi de documents
- Visioconférence



Plus d'infos sur
www.cavec.fr

48 bis rue Fabert – 75007 Paris
01 80 49 25 25



Une histoire d'avenir